

Recensement agricole 2020

42 exploitations à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin

Les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ont été enquêtées dans le cadre du recensement agricole au même titre que les départements d'outre-mer. En 2020, 42 exploitations sont recensées pour une surface agricole totale de 228 hectares. Le nombre d'exploitations diminue à Saint-Martin et augmente à Saint-Barthélemy sur des surfaces en régression pour les deux territoires. Les structures des exploitations agricoles et leurs dynamiques sont très différentes d'un territoire à l'autre.

SAINT-MARTIN

En 2020, Saint-Martin compte 36 exploitations agricoles, soit 20 % de moins que lors du précédent recensement agricole de 2010. Les exploitations ont une surface moyenne et une surface totale en baisse. Les structures d'exploitation évoluent avec une diminution importante du nombre d'exploitations spécialisées en élevage. Les chefs d'exploitation et leur famille assurent l'essentiel du travail agricole et le recours aux travailleurs occasionnels s'accroît.

Des exploitations et des surfaces agricoles en diminution

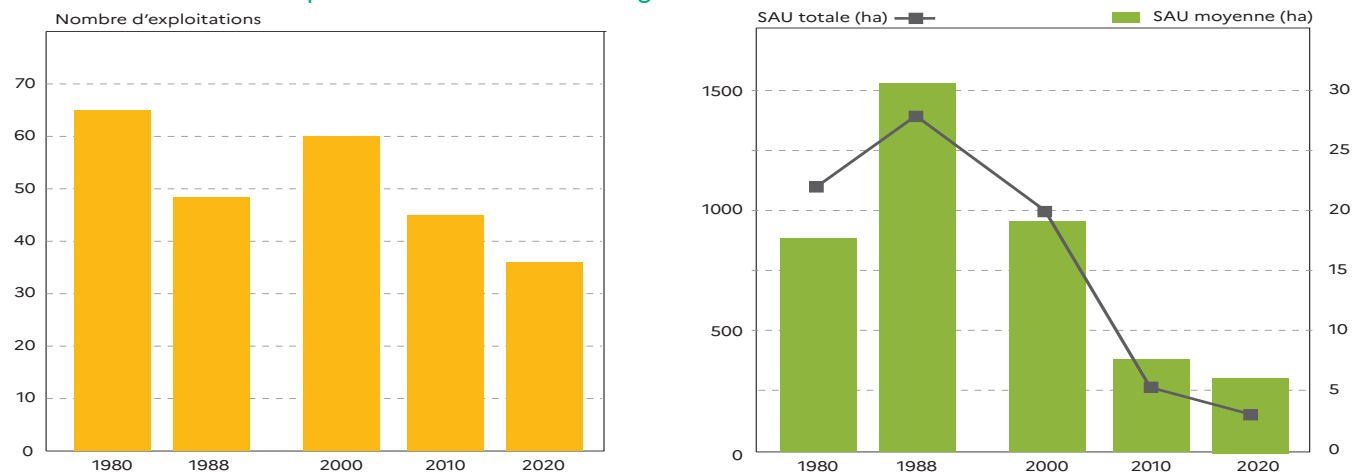
Saint-Martin compte 36 exploitations agricoles, soit 9 de moins qu'en 2010. Le recul du nombre d'exploitations recensées se poursuit. La diminution est de - 20 % entre 2010 et 2020, alors qu'elle était de - 25 % entre 2000 et 2010. Malgré un très fort recul (- 37 %), les exploitations spécialisées

dans l'élevage restent majoritaires. La surface agricole utilisée (SAU) totale poursuit sa diminution pour s'établir à 227 hectares en 2010. Elle est en chute depuis 1988 avec une érosion très marquée entre 2000 et 2010 (- 68 %). Bien que couvrant 92 % de la SAU, les surfaces en prairies

sont très impactées avec 136 hectares en moins. La déprise de la surface agricole est plus importante que la baisse du nombre d'exploitations, avec une surface moyenne qui diminue. Une exploitation agricole dispose en moyenne de 6,3 hectares, soit 1,4 hectare de moins qu'en 2010.

Graphique 1

Evolution du nombre d'exploitations et de la surface agricole utilisée



Champ : Saint-Martin

Source : Agreste - Recensements agricoles



Tableau

Le recensement agricole en quelques chiffres

	2010	2020	Évolution 2020/2010
Exploitations	45	36	- 20 %
<i>dont à spécialisation végétale</i>	s	10	
<i>dont à spécialisation animale</i>	40	26	- 35 %
Exploitations sous statut individuel	44	33	- 25 %
Exploitations vendant en circuit court ¹ (%)	71	78	+ 7 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs	45	37	- 18 %
<i>dont femmes (%)</i>	7	22	+ 15 points
<i>dont ayant 60 ans ou plus (%)</i>	22	22	- 0,6 point
<i>âge moyen des exploitants</i>	50	52	+ 2 ans
Travail agricole (ETP) ²	38	32	- 16 %
SAU moyenne(ha) ³	7,7	6,3	- 18 %
SAU totale (ha)	348	227	- 35 %
<i>dont prairies</i>	345	209	- 39 %
Cheptel (UGB)	1 354	560	- 59 %
<i>dont bovins (UGB)</i>	677	192	- 72 %
<i>dont caprins (UGB)</i>	297	138	- 54 %

1. Fleurs et plantes exclues en 2010.

2. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

3. Y compris exploitations sans SAU.

Champ : Saint-Martin.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

s : secret statistique.

Saint-Martin : les politiques publiques pour le développement agricole

Se mobiliser pour le développement des filières agricoles est une mission prioritaire pour l'État tant les besoins sont importants pour diversifier l'économie mais aussi pour parvenir à une meilleure autonomie alimentaire. Il s'agit d'un secteur qui peut, par ailleurs, créer une forte valeur ajoutée en termes de création d'emplois. Créé en 2018, le comité d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA) représente le lieu unique de discussion, de consultation et de décision avec l'ensemble des professionnels et des acteurs impliqués dans le secteur agricole. En plus d'offrir un espace de discussion constructif, les réflexions des groupes de travail et le COSDA de Saint-Martin ont permis d'établir un diagnostic partagé, de définir des actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux besoins des agriculteurs et des acteurs locaux et d'élaborer le plan territorial de l'agriculture durable. Véritable feuille de route de l'État et de la Collectivité sur les questions agricoles, ce plan sert également de base de travail

pour la préparation du prochain programme européen FEADER 23-27. Le COSDA sera le garant de sa bonne mise en application sur le territoire. Dans cet objectif, le ministère chargé de l'agriculture soutient un centre collectif de conditionnement d'œufs à Saint-Martin. L'objectif est de développer et d'encadrer la filière

d'œufs de manière à promouvoir une production locale de qualité, qui répond aux exigences sanitaires européennes. Par ailleurs, cet outil permettra une structuration et une meilleure compétitivité de la filière locale sur le marché.

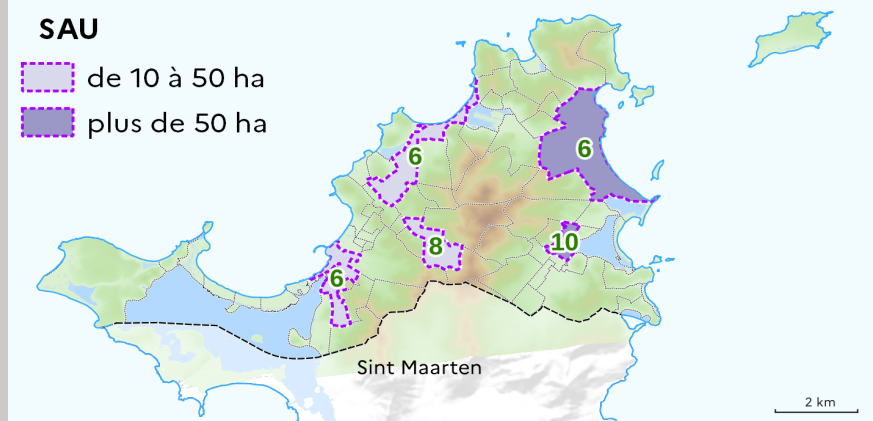
Cinq "pôles" d'implantation des sièges d'exploitation agricole

X Nombre d'exploitations

SAU

de 10 à 50 ha

plus de 50 ha

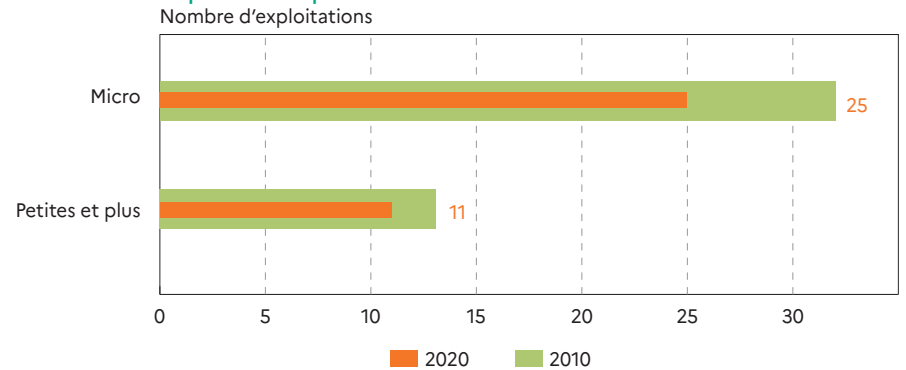


Source : Agreste - Recensement agricole 2020
Réalisation DAAF 971

Des exploitations de très petite taille économique

La taille des exploitations agricoles à Saint-Martin est très modeste. Ce sont en grande majorité des très petites unités sous statut juridique d'exploitation individuelle. Les "micro" (moins de 25 000 euros de PBS – cf. Méthodologie) représentent 69 % des exploitations agricoles. Dotées d'une SAU moyenne de 5,5 hectares, elles valorisent 61 % des surfaces agricoles du territoire. Elles emploient 62 % de la main-d'oeuvre agricole, ce qui correspond à 0,14 ETP par hectare. Ces entreprises sont majoritairement représentées dans l'orientation technico-économique ovins, caprins et autres herbivores. Les autres exploitations (plus de 25 000 euros de PBS) constituent 31 % des exploitations. Elles sont plutôt spécialisées en maraîchage, horticulture et fruits.

Graphique 2
Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».
Champ : Saint-Martin.
Source : Agreste - Recensements agricoles

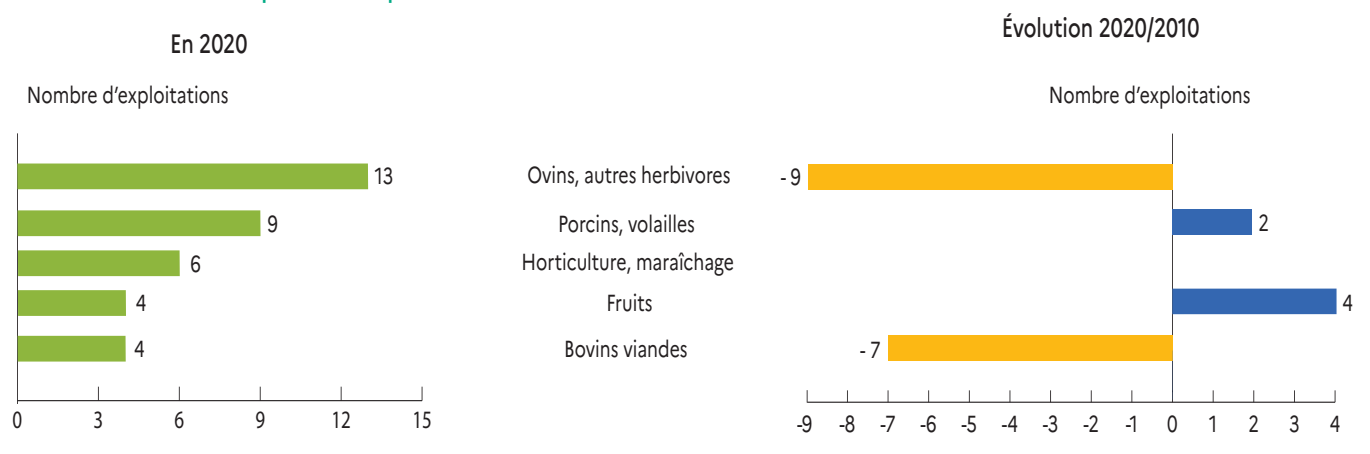
Des exploitations à spécialisation animale moins nombreuses mais toujours majoritaires

La part des exploitations spécialisées dans l'élevage est de 72 % à Saint-Martin. Avec un total de 26 exploitations, c'est l'orientation technico-économique la plus représentée. Bien que dominante, elle a toutefois perdu un tiers de ses effectifs entre 2010 et 2020 ; 64 % des élevages de bovins et 41 % des élevages d'ovins, caprins

et autres herbivores ont disparu. Dans le même temps, les élevages de porcins et de volailles ont progressé de 29 %. Les exploitations spécialisées dans les productions de maraîchage, horticulture et fruits augmentent, elles représentent 28 % des exploitations agricoles. Plus petites, les exploitations se diversifient et se spécialisent dans le végétal. Une

majorité d'exploitations agricoles déclarent vendre leur production en circuit court (78 %), et surtout en vente directe (72 %). Une activité de transformation ou valorisation de produits végétaux et animaux, ou de tourisme est pratiquée par 22 % des exploitants agricoles.

Graphique 3
Orientation économique* des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Saint-Martin.
Source : Agreste - Recensements agricoles
*Les exploitations isolées sont comptabilisées dans l'otex majoritaire la plus proche

Des cheptels en forte diminution

Plus de la moitié des cheptels ont disparu au cours des dix dernières années. Parmi les ruminants, ce sont les effectifs de bovins qui baissent le plus (- 72 %) pour arriver à 244 têtes. Le nombre de caprins baisse également fortement (- 54 %) avec 671 têtes recensées en 2020. Durant cette période, les surfaces consacrées à l'élevage ont diminué de 39 %. Concernant les élevages hors-sol, les chiffres montrent une augmentation du nombre de porcins qui a triplé (193 têtes). Enfin, dans la filière volaille, les effectifs ont chuté de 58 % (7 243 têtes). Malgré une perte de 63 % de leurs effectifs, les poules pondeuses représentent plus de la moitié du total de volailles. Parallèlement, les poulets de chair ont progressé de 48 % (1 007 têtes).

Des chefs d'exploitation pluriactifs

Comme en 2010, seul un chef d'exploitation sur trois déclare que l'exploitation agricole est son activité professionnelle principale. Les autres dirigeants choisissent d'exercer une seconde activité professionnelle, permettant une ressource complémentaire extérieure. Cette forte coexistence de l'exploitation agricole et d'une autre activité peut être mise en relation avec la taille très modeste de l'exploitation qui ne permet pas de dégager un revenu agricole suffisant.

... et qui vieillissent

La population des exploitants agricoles a diminué mais elle a aussi vieilli. L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 52 ans en 2020 contre 50 ans en 2010. La part des exploitants de moins de 40 ans a baissé (- 42 %). Les exploitants de plus de 55 ans, susceptibles de partir à la retraite dans les 10 ans à venir, représentent 38 % des effectifs. Près d'un chef d'exploitation sur quatre a déjà dépassé 60 ans et n'envisage pas de départ à la retraite pour l'instant.

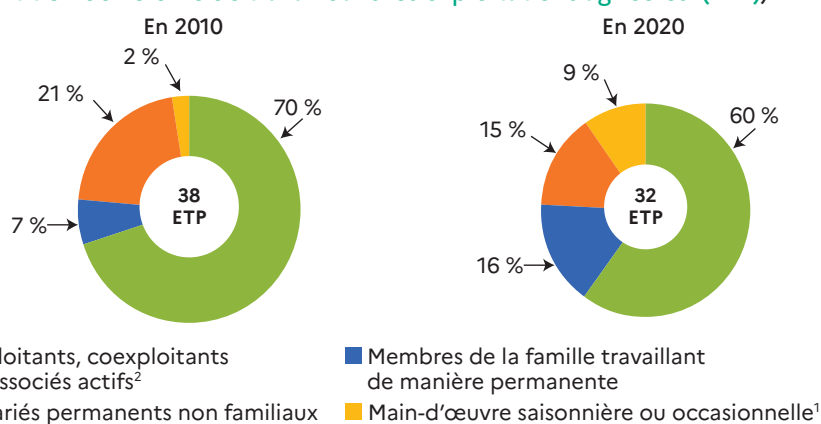
Une forte augmentation de la main-d'oeuvre familiale

En 2020, le volume de travail agricole dans les exploitations de Saint-Martin s'établit à 32 équivalent-temps-plein (ETP – cf. Méthodologie), ce qui correspond à 0,14 ETP par hectare. C'est une baisse limitée à 16 % des ETP travaillant dans l'agriculture entre 2010 et 2020, malgré le recul de 20 % du nombre d'exploitations. La main-d'oeuvre reste majoritairement d'origine familiale (76 % du total). Les chefs d'exploitation demeurent le pilier de cette main-d'oeuvre avec

60 % des actifs permanents, malgré une baisse de 10 points. Près d'un chef d'exploitation sur quatre est une femme, leur contribution a été multipliée par trois (22 %) en dix ans. Parallèlement, la participation des autres actifs familiaux augmente de 9 points pour atteindre 16 %. On observe une diminution de 6 % des salariés permanents hors famille, au profit de l'emploi saisonnier. Le recours à la main-d'oeuvre occasionnelle est en forte augmentation avec 9 % en 2020 contre 2 % en 2010.

Graphique 4

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



■ Exploitants, coexploitants et associés actifs² ■ Membres de la famille travaillant de manière permanente
 ■ Salariés permanents non familiaux ■ Main-d'oeuvre saisonnière ou occasionnelle¹

1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...). 2. Coexploitants familiaux inclus.
 Champ : Saint-Martin.
 Source : Agreste - Recensements agricoles



Source : Agreste - Recensement agricole 2020
 Champ : Saint-Martin
 Réalisation DAAF 971

Saint-Barthélemy et Saint-Martin : les Iles du Nord

Les îles de Saint-Barthélemy (21 km²) et de Saint-Martin (90 km²), d'une distance de 25 km entre elles, sont situées au nord de l'arc antillais, à égale distance de Porto Rico et de la Guadeloupe (environ 250 km), à 6 500 km de Paris. Saint-Martin est constituée d'une partie française (56 km²) où siège la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et d'une partie néerlandaise (Sint-Maarten), entre lesquelles la circulation est libre. Entre 1947 et 2007, les deux îles étaient des communes du département de la Guadeloupe. Le 21 février 2007, elles ont adopté le statut de Collectivité d'Outre-mer, régi par l'article 74 de la Constitution. L'économie des deux collectivités est aujourd'hui fortement tertiaisée et s'appuie largement sur le tourisme. Un niveau de chômage élevé est observé à Saint-Martin (33,1 %). Saint-Barthélemy affiche un taux bien inférieur (4,2 %). Sur les deux îles, le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes.

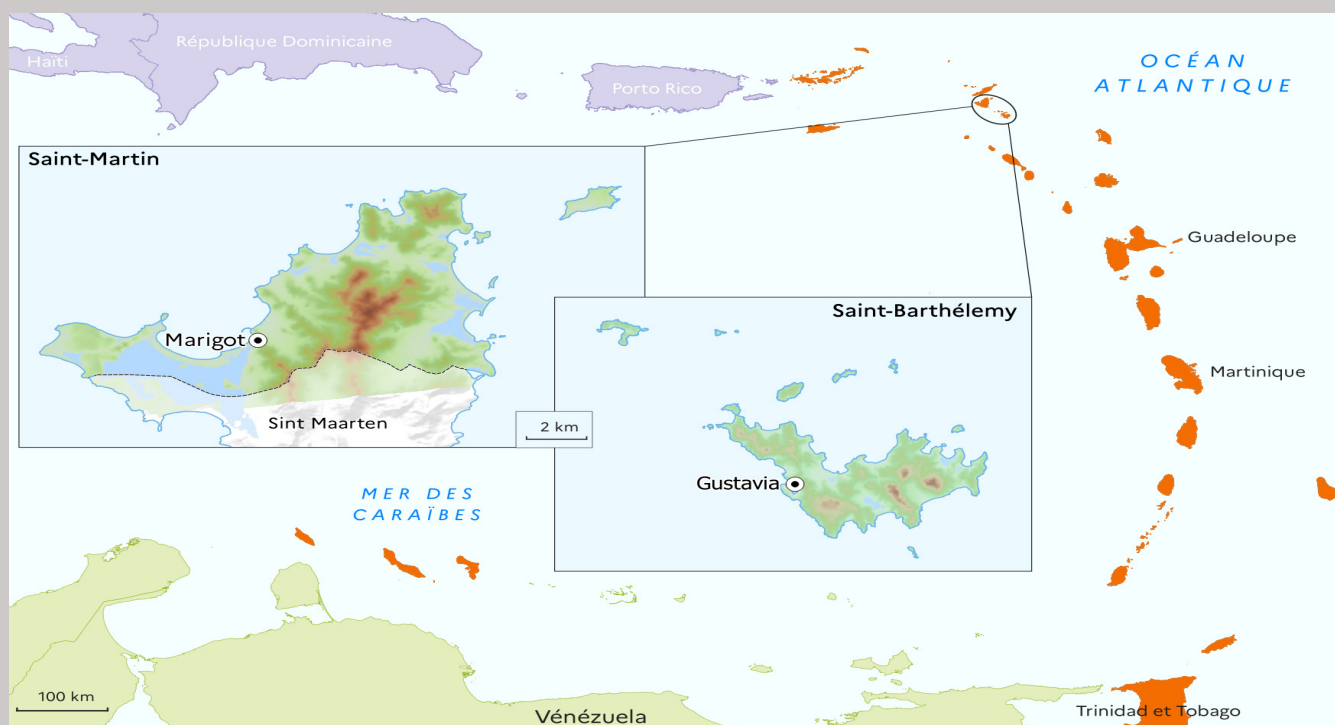
Le climat est de type tropical maritime avec une saison cyclonique de juin à novembre. En septembre 2017, Saint-Barthélemy et Saint-Martin ont été frappées par l'ouragan Irma de catégorie maximale, qui a causé plus d'une dizaine de morts à Saint-Martin et des dégâts matériels considérables sur les deux îles : 95 % des bâtiments publics et privés ont été dégradés, dont un quart totalement détruit.

L'activité touristique, moteur de l'économie des deux Collectivités, marque un arrêt brutal après l'ouragan. Les fondamentaux économiques de la collectivité de Saint-Barthélemy restent néanmoins solides et lui ont permis de retrouver dès 2019 des niveaux d'activité proches de ceux prévalant avant l'ouragan. La collectivité de Saint-Martin apparaît plus affectée et fragilisée.

Démographie

	Saint-Martin	Saint-Barthélemy
Population en 2018 (habitants)	34 099	10 248
Densité en 2018 (hab/km ²)	642	488
Croissance démographique entre 2012 et 2018	- 4 %	+ 9 %

Source : IEDOM



Source : Agreste - Recensement agricole 2020
Réalisation DAAF 971

SAINT-BARTHÉLEMY

En 2020, Saint-Barthélemy compte 6 exploitations agricoles, soit 3 de plus que lors du précédent recensement agricole de 2010. Les exploitations ont une surface moyenne et une surface agricole totale en très forte baisse. Les structures d'exploitation évoluent avec une augmentation importante du nombre d'exploitations spécialisées en fleurs et horticulture. Les chefs d'exploitation assurent l'essentiel du travail agricole.

Des exploitations en augmentation sur des surfaces agricoles en forte diminution

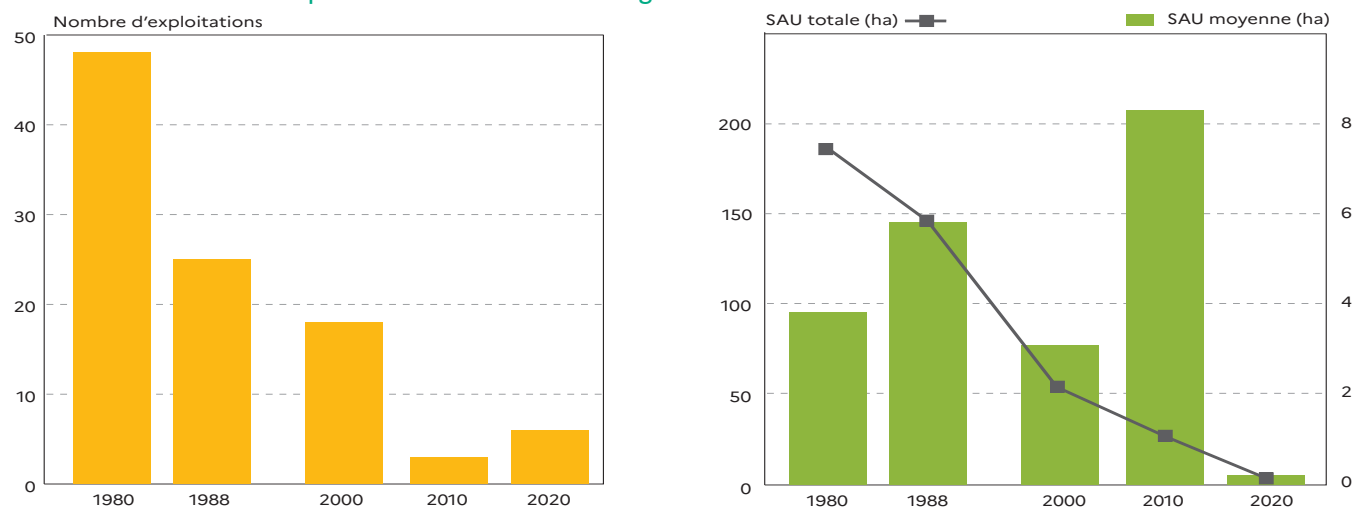
Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles recensées à Saint-Barthélemy a doublé, après une diminution continue depuis 1980. Cette augmentation marque la fin de trois décennies de baisse. La diminution était de 81 % entre

2000 et 2010, de 36 % entre 1988 et 2000 et de 47 % entre 1980 et 1988. Les exploitations spécialisées en fleurs et horticulture représentent 67 % des exploitations agricoles. La surface agricole utilisée (SAU) totale est de 1,3 ha contre 25 ha en 2010. Le

passage de l'ouragan Irma en 2017 a détruit des installations agricoles qui occupaient des surfaces importantes en prairie. La SAU moyenne est de 0,2 ha, soit 8,2 ha de moins qu'en 2010.

Graphique 1

Evolution du nombre d'exploitations et de la surface agricole utilisée



Champ : Saint-Barthélemy
Source : Agreste - Recensements agricoles

Des exploitations de très petite taille orientées vers les productions végétales

A Saint-Barthélemy, les exploitations agricoles sont uniquement de taille "micro" économique (très petites unités ayant moins de 25 000 euros de PBS – cf. Méthodologie) et cultivent de très petites surfaces. Les surfaces irriguées représentent 23 % de la surface totale. L'augmentation du nombre d'exploitations en 2020 s'accompagne d'une réorientation de l'agriculture vers les productions végétales. Les exploitations spécialisées en maraîchage ou horticulture couvrent 24 % des surfaces agricoles, dont un quart consacré à la production de fleurs. Concernant l'élevage, le nombre

d'UGB a été divisé par 7 entre 2010 et 2020 et les surfaces en prairies sont en très forte diminution.

Le recensement agricole en quelques chiffres

	2010	2020
Exploitations	3	6
Exploitations vendant en circuit court ¹ (%)	100	100
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs:	3	8
âge moyen des exploitants	54	41
Travail agricole (ETP) ²	1	11
SAU moyenne(ha) ³	8,4	0,2
SAU totale (ha)	25	1
Cheptel (UGB)	46	7

1. Fleurs et plantes exclues en 2010.
2. Hors prestations de service (ETA, Cuma...)
3. Y compris exploitations sans SAU.
Champ : Saint-Barthélemy.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

Saint-Barthélemy : une nouvelle dynamique pour une alimentation durable

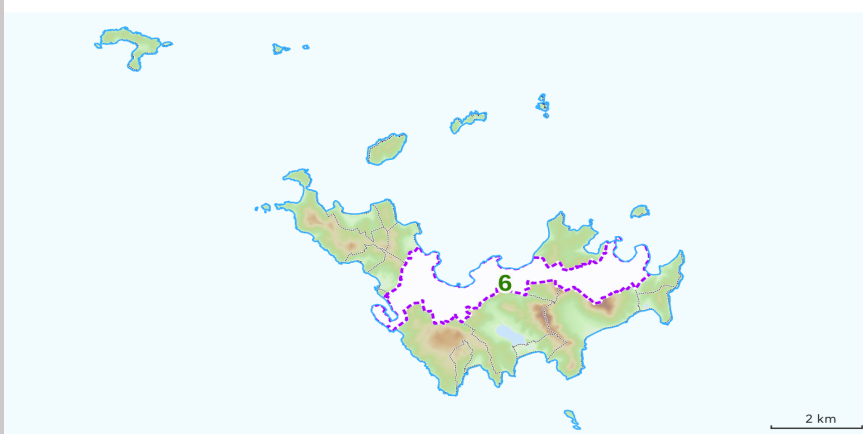
Les chiffres de ce recensement agricole permettent de constater une réorientation de la petite activité agricole de Saint-Barthélemy, avec une certaine prise de conscience d'un besoin en production locale par de jeunes agriculteurs investis, à la recherche d'innovation et de valeur ajoutée. On observe deux tendances en développement :

- des produits frais de niche innovants et à haute valeur ajoutée, en réponse à la demande de restaurateurs souhaitant proposer de nouvelles saveurs, et des consommateurs fins gourmets. Par exemple, on peut citer la production de microgreens, récoltés sous forme de jeunes feuilles. Le mode de culture indoor en bac de culture permet une moindre consommation du foncier et une optimisation des conditions de culture.
- des produits frais, locaux et accessibles à l'ensemble de la population locale. Produire localement permet, non seulement,

de proposer des produits frais en circuit court, mais aussi de maîtriser les coûts et ainsi de proposer des produits à moindre prix, en comparaison aux produits frais importés. C'est donc dans l'objectif de rendre accessible à tous des produits frais de qualité, que certains agriculteurs se sont lancés dans la production de

fruits, légumes et plantes aromatiques pour les proposer en vente directe aux particuliers à des prix justes et attractifs. Toujours dans un souci de maîtrise du foncier et de la consommation d'eau, les agriculteurs innovent par des modes de culture hors-sol hydroponiques, horizontaux et verticaux.

Les 6 exploitations agricoles se situent dans un alignement des lieux-dits allant de Gustavia à Grand Cul-de-Sac



Source : Agreste - Recensement agricole 2020
Réalisation DAAF 971

Les chefs d'exploitation constituent la force de travail principale

En 2020, le volume de travail agricole dans les exploitations de Saint-Barthélemy s'établit à 11 équivalents temps plein (ETP) alors qu'il n'était que de 1 ETP en 2010. Les chefs d'exploitation constituent la principale composante de la main-d'œuvre agricole avec 64 % des ETP. Ils travaillent à temps plein avec un temps de travail annuel moyen de 0,9 ETP. Les actifs salariés et occasionnels couvrent 36 % du volume de travail en ETP. Leur temps annuel de travail est en moyenne de 0,4 ETP. On constate un plus fort investissement de la part des chefs d'exploitation, qui se sont orientés vers des productions plus consommatrices en temps de travail mais également à plus forte valeur ajoutée. La part des femmes est en progression, elles représentent désormais 25 % des chefs d'exploitation.

Rajeunissement des chefs d'exploitation

L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 41 ans, il était de 54 ans en 2010. Cette population est jeune avec 50 % des chefs d'exploitation qui ont moins de 35 ans. La majorité d'entre eux (63 %) a un niveau de formation

supérieur ou égal au baccalauréat, que ce soit par le biais de formations générales ou de formations agricoles. Plus jeunes et mieux formés, ces chefs d'exploitation ouvrent de nouvelles perspectives pour l'agriculture de Saint-Barthélemy dans les années à venir.



Source : Agreste - Recensement agricole 2020
Champ : Saint-Barthélemy
Réalisation DAAF 971



Zone de Colombier à Saint-Martin - Pâturage
Source : DAAF 971



Culture de micro-pousses à Saint-Barthélemy
Source : DAAF 971

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- voir une activité agricole et commercialiser sa production ;
- atteindre une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, ou un seuil spécifique (0,3 ha de cultures spécialisées, ou 0,1 ha de maraîchage, ou 2 bovins adultes, ou 6 caprins, ...) ;
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un **équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'**unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les résultats définitifs, du recensement agricole 2020.